

## L'ÉCOLE DAF – DAL

Réponses aux questions de l'AVEPI relatives au fonctionnement des budgets, de la DAL et de DAFO

## LA CLASSE L'ACCUEIL DES ÉLÈVES ALLOPHONES

L'interculturalité comme défi pour tout nouvel enseignant

## L'ÉCOLE PLAN D'ACTIONS LEO

Analyse de la SPV sur les mesures proposées par le DFJC

LA POSTE  
JAB – CH-1006 Lausanne

# MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°127 – NOVEMBRE 2020



## ÉDITO



## ALORS, PRÊTE OU PAS ?

**Lors de la conférence de presse du mardi 27 octobre, on pouvait comprendre que, selon le DFJC, l'école vaudoise était prête pour l'enseignement à distance (EàD) en cas d'un nouveau semi-confinement. Or, le terrain semble dire le contraire. Selon la SPV, elle n'est pas encore prête et certaines mesures ne vont pas assez loin.**

**E**n premier lieu, la SPV tient à saluer la transparence des résultats des études faites par les trois institutions (URSP, EPFL et HEP) sur l'enseignement à distance durant le semi-confinement. Ainsi, l'analyse du DFJC sur cette question rejoint plusieurs éléments que la SPV avait relevés durant les mois de mai et juin 2020. Notamment:

*De ces travaux résulte un bilan contrasté de cette période: les situations vécues ont été très différentes d'un élève à l'autre, suivant les degrés, les cursus, les enseignants et les conditions familiales, notamment socio-économiques. Les familles se sont heurtées à de nombreuses difficultés liées tant à la situation inédite qu'à l'absence d'enseignement dispensé en classe. Corollaire inévitable, les inégalités entre élèves se sont malheureusement creusées,*

*même si le taux de décrochage a pu être limité (DFJC, 27.10.20).*

Par ailleurs, le taux de décrochage cité dans le communiqué de presse (*Le décrochage scolaire a pu être limité à une moyenne de moins de 5 %, dans laquelle le gymnase et le secondaire I (9-11H) sont les secteurs les plus impactés*) est pour la SPV discutable. En effet, les 5 % cités dans le communiqué de presse font référence aux élèves qui ne se sont pas connectés pour l'EàD. Or, la SPV estime que le « décrochage » devrait également englober les élèves qui ont rencontré de réelles difficultés d'apprentissage durant le semi-confinement. Dans la présentation de l'EPFL, on évoque 16 % en moyenne. Ce chiffre semble davantage refléter la réalité des élèves « décrocheurs ».

En ce qui concerne les mesures proposées par la DGEO, la SPV ne peut pas soutenir la proposition de progresser sur les objectifs fondamentaux du programme et non plus seulement de consolider les acquis. Si elle comprend la pesée d'intérêts de cet élément avec le risque d'une année « perdue », elle considère que cette mesure augmentera sensiblement le nombre d'élèves décrocheurs et de facto accroîtra les inégalités entre élèves.

Si cette mesure devait être maintenue, la SPV demande à ce qu'une quatrième mesure soit édictée dans le cas où un enseignement à distance devrait se faire:

*Dans le cas de la mise en place d'un enseignement à distance, un renfort pédagogique est mis sur pied afin d'accompagner les élèves qui rencontrent des difficultés durant leur apprentissage scolaire. Les élèves, désignés par les enseignant-e-s, peuvent être tant ceux qui ont été repérés durant la période d'août à octobre que des élèves qui rencontreraient de nouvelles difficultés en raison de la situation. Le financement de ce renfort est un complément à l'enveloppe pédagogique traditionnellement versée aux établissements.*

Concernant le déploiement des outils informatiques pour l'enseignement à distance, la SPV aimerait soulever le fait que l'immense majorité des enseignant-e-s et des élèves ne sont pas prêts. Il paraît assez illusoire de penser que l'appropriation de ces outils, tant pour les élèves que pour les enseignant-e-s, se fasse en si peu de temps et qui plus est sans réelle formation. Un temps d'apprentissage concret demeure nécessaire pour une utilisation réelle et concrète de ces outils sur le terrain.

Gregory Durand, président SPV, 2.11.20

# INTERVIEW D'UN ANCIEN SG

Après un parcours d'enseignant d'une vingtaine d'années, Jean-Marc Haller a été secrétaire général de la SPV de 2000 à 2010. Puis secrétaire général du SER de 2010 à 2020. Depuis cet été, il a repris entièrement l'enseignement. Comment perçoit-il le terrain et l'école d'aujourd'hui ?



Jean-Marc Haller

## Qu'est-ce que cela fait de revenir à l'enseignement après vingt ans de syndicalisme ?

Un immense plaisir ! Durant toutes ces années, j'ai exprimé à de multiples interlocuteurs que le fait d'être en classe avec des élèves me manquait et que je reprendrais avec joie l'enseignement le jour où la conviction de mon engagement en tant que secrétaire général s'évanouirait. Encore fallait-il que cette envie soit réaliste. Durant l'année 2018-2019, j'ai repris quatre périodes dans un établissement du secondaire I vaudois, ce qui a confirmé mon intérêt pour ce travail que j'ai tant promu et défendu pendant ces vingt dernières années.

## Qu'est-ce qui a changé au sein de l'école ? Et qu'est-ce qui n'a pas changé ? Et les élèves ?

Les changements les plus importants dans la gestion d'une classe (9 VG) et l'enseignement de disciplines sont liés aux outils numériques à disposition, aux aspects administratifs et du « rendre compte » de notre travail, à la relation avec les élèves et à l'accompagnement – avec les collègues et les équipes psycho-pédagogiques – de ceux qui présentent des difficultés particulières.

Je constate que l'utilisation des outils numériques conduit à une complexification de la gestion au lieu d'une simplification. Les causes sont la multiplicité des accès numériques, des codes et des adresses courriels. En soi, chaque outil est intéressant, toutefois cette complexité d'utilisation conduit à un manque réel d'efficacité de notre travail. Cela entraîne une perte de temps alors même que nous devons en consacrer beaucoup plus au suivi des élèves identifiés en tant que « dys ».

À propos des élèves, je retrouve la même diversité de profils avec deux changements notables. Nombre d'entre eux sont

plus désespérés qu'autrefois et cherchent refuge dans le déni de leur comportement; ils contestent toute mesure disciplinaire au lieu d'assumer leurs actes ou paroles, leur phrase de prédilection étant: « je n'ai rien fait, Monsieur ! ». Concernant leur travail, en cas d'échec ou de difficultés, ils considèrent que ce n'est pas de leur responsabilité, ou pire que cela n'a pas d'importance.

## As-tu perçu un changement dans la relation avec les collègues ? Et avec les parents ?

Je suis frappé par la solidarité qui existe entre les collègues. Les jeunes (je serai le 1<sup>er</sup> janvier prochain un des doyens) m'ont accueilli chaleureusement et ont consacré spontanément du temps pour me mettre au courant et me transmettre de la documentation. Le travail en équipe est beaucoup plus important qu'avant, les échanges de ressources sont devenus habituels. Une solidarité indispensable dans ce qu'est devenue notre profession.

Concernant les parents, ils semblent plus subir le système scolaire et sa complexité, qui engendre de la méfiance, tout en étant plus présents et demandeurs. Le fait de créer une relation de confiance et de collaboration demande plus d'attention de notre part.

*Je constate que l'utilisation des outils numériques conduit à une complexification de la gestion au lieu d'une simplification.*

## Que t'ont apporté les vingt ans de syndicalisme dans ton enseignement d'aujourd'hui ?

De pouvoir être à bonne distance des décisions du Département et avoir une meilleure compréhension des raisons qui conduisent aux décisions appliquées envers les enseignants et les élèves.

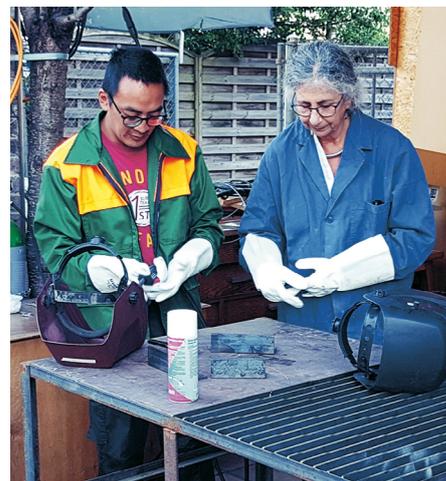
## Lorsque tu étais secrétaire général de la SPV, quel regard avais-tu sur l'école vaudoise ?

Au début de mon engagement en tant que SG à la SPV, j'avais le sentiment que nous étions devant un Département dépassé par la gestion de l'école et qu'une réorganisation en profondeur était nécessaire. De nombreuses améliorations ont eu lieu grâce en partie au travail de la SPV, entre autres partenaires. Le Département d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celui de l'an 2000; malheureusement, je constate que les mêmes problèmes ressurgissent et qu'il faut, pour les syndicats et sociétés pédagogiques, remettre le pied à l'étrier, ce qui a été amélioré se détériore à nouveau.

Propos recueillis par Gregory Durand

# UN ATELIER COLLABORATIF UNIQUE

Innovation technologique, fabrication d'objets et développement durable : le Makerspace Lausanne offre un atelier collaboratif unique dans la région.



Makerspace Lausanne: un vaste espace aménagé par pôles d'activités.

Une opportunité pour les enseignants d'ACT/ACM ! Un vaste espace aménagé par pôles d'activités (ateliers de bois, métal et micromécanique, forge et soudure, électronique et robotique, informatique, imprimantes 3D, découpeuses laser, couture) a ouvert ses portes au chemin du Closel 2, à Renens: c'est le Makerspace Lausanne, aménagé par un groupe de bénévoles, professionnels passionnés des domaines concernés.

Les objectifs au cœur du projet reposent principalement sur: le partage d'un matériel/l'équipement auquel tout le monde n'a pas forcément accès; la formation des utilisateurs novices au maniement des machines par des cours, des workshops et du coaching; la mutualisation des connaissances, des expériences et des savoir-faire entre experts de pôles différents; la démocratisation de l'accès aux nouvelles technologies numériques pour une utilisation à la production d'objets uniques et personnels.

C'est un lieu idéal pour les étudiants de la HEP qui doivent mettre en pratique les connaissances théoriques ainsi que pour celles et ceux qui veulent approfondir une compétence particulière en formation continue. En collaboration avec la SVTM (Société vaudoise de travaux manuels) le Makerspace Lausanne propose des initiations à la queue d'aronde et à la découpe sur Cameo par exemple.

*Deux classes de robotique et travaux manuels ont réalisé une machine de Goldberg avec la consigne d'arroser une plante à partir d'un iPhone.*

À proximité des écoles du Grand Lausanne, l'atelier a déjà accueilli des classes pour un projet particulier: par demi-classe, avec leur enseignant et le responsable de l'atelier, les élèves qui, durant l'année, avaient suivi des cours

DAO (dessin assisté par ordinateur) ont été amenés à créer des modules miniaturisés de skate parc en 3D; deux classes de robotique et travaux manuels ont réalisé une machine de Goldberg avec la consigne d'arroser une plante à partir d'un iPhone. En choisissant une série d'objets improbables, ils ont créé une réaction en chaîne pour un arrosage aussi poétique que surprenant! (<https://www.youtube.com/watch?v=DN4mArtgZ5E>).

Et, dernier point, vous pouvez aussi venir partager et transmettre des savoir faire qui vous tiennent à cœur parce que cet espace est un carrefour entre personnes d'univers, de formation et d'âge très différents. Ainsi, sans subventions ni aide extérieure, l'atelier fonctionne grâce à l'engagement des membres de l'association.

[www.makerspace-lausanne.ch](http://www.makerspace-lausanne.ch)  
[info@makerspace.ch](mailto:info@makerspace.ch)

Anne Dentan et Colin Fontannaz

## IMPRESSUM

### Rédaction

Société pédagogique vaudoise  
Ch. des Allinges 2  
1006 Lausanne

### Contact

[info@spv-vd.ch](mailto:info@spv-vd.ch)  
021 617 65 59  
Rédacteur en chef Gregory Durand  
Photographies DR, CSPA

### Ont participé au numéro

Anne Dentan, Nadjetta Laguecir,  
Gregory Durand, Yves Froidevaux,  
Fontannaz, Jean-Marc Haller, comité ESV,  
comité AVEPI, Comité cantonal SPV

### Maquette, mise en page

Tassilo  
Correction Corinne Grandjean  
Impression PCL, Lausanne  
Tirage 2600 exemplaires

# UNE CLASSE « ES » AU TEMPS DU 360°

**Avec la mise en place du concept 360°, les enseignant-e-s ordinaires ainsi que les spécialisé-e-s se retrouvent face à de nouveaux défis. Exemple dans une classe d'enseignement spécialisé.**

Il existe des pôles de compétences spécifiques pour accompagner les élèves à besoins particuliers. Cependant, avec la volonté de développer une école plus inclusive, il n'est plus rare que des élèves qui auraient, auparavant, fréquenté ce type de lieu, suivent leur scolarité au sein de l'école régulière.

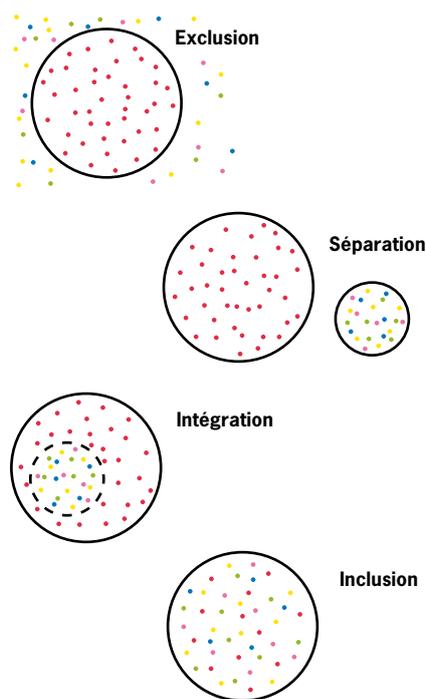
C'est donc aujourd'hui à cette dernière de leur offrir des réponses adaptées à leurs besoins. Pour ce faire, le Département peut notamment compter sur des enseignant-e-s spécialisés. Cependant, ceux-ci doivent redoubler de créativité et d'efforts pour y parvenir.

À titre d'exemple, partons à la rencontre d'une classe de 9 élèves qui sont au bénéfice d'un enseignement spécialisé dans un établissement vaudois. Les troubles rencontrés vont des TSA et TDAH à l'ensemble des troubles DYS, en passant par des troubles sévères de la personnalité, des difficultés attentionnelles, des problématiques mnésiques, des troubles neurologiques, sans oublier les situations liées à la migration et l'apophonie avec chocs post-traumatiques sévères. Un défi de taille pour une enseignante spécialisée même chevronnée ! Défi pourtant relevé, mais à quelles conditions ?

Immergeons-nous un instant dans cette réalité avec une liste non exhaustive des mesures à mettre en place pour accompagner ces élèves au mieux.

En premier lieu, on propose à chacun-e d'entre eux un programme pédagogique adapté et personnalisé ainsi que le suivi spécifique qui l'accompagne.

Ensuite, on adapte tous les supports à l'ensemble des problématiques DYS. On offre des références visuelles, affichées et accessibles, sans pour autant noyer les élèves dans trop de stimulations visuo-sensorielles. On offre aux élèves TSA la possibilité



Le graphique ci-dessus illustre différentes formes de scolarisation (source : CSPS).

d'utiliser un casque pour s'isoler ou une place de travail au calme, et on conjugue cela avec un cadrage permanent des élèves perturbateurs. On élabore et construit des projets pédagogiques personnalisés tout en aménageant les lieux pour favoriser l'engagement des élèves. On tient compte des besoins de mouvement des élèves TDAH en mettant à leur disposition du matériel spécifique sans perdre de vue le besoin de calme des élèves TSA. On motive les élèves, on renforce leur estime d'eux-mêmes trop souvent défaillante, on leur redonne le goût et l'envie d'apprendre, on met du sens aux apprentissages pour les motiver à fournir les efforts nécessaires. On déjoue leurs nombreuses stratégies d'évitement. On rassure en permanence leurs angoisses, à eux qui ont trop longtemps connu l'échec scolaire.

On gère les conflits et on développe leurs compétences relationnelles grâce

au conseil de coopération. On offre une pédagogie de projet afin qu'ils deviennent acteurs de leurs apprentissages.

On répond aux besoins d'élèves allophones en lien avec les enseignant-e-s de CIF. On collabore avec les 6 enseignantes des 3 classes régulières qui accueillent les élèves pour y suivre certains cours.

On conçoit ainsi 3 planning distincts pour la classe. On gère les allées et venues des élèves en fonction de leurs horaires de thérapie grâce à des alertes en tâchant malgré tout de créer un esprit de groupe et des moments collectifs !

On construit et on entretient des liens de qualité avec l'ensemble des familles. On collabore avec les 14 thérapeutes en charge des divers suivis mais aussi avec les PPLS de l'établissement. On remplit nombre de canevas de BE et des PES.

On offre un soutien indirect aux collègues, comme mentionné dans le concept 360°. On participe à l'ensemble des projets d'établissement afin d'inclure la classe à la vie de l'école. La liste pourrait encore être longue...

Si ce type de classes ES venait à disparaître, quelles seraient alors les conséquences pour les classes régulières déjà surchargées par leurs effectifs, par les nombreux aménagements, programmes personnalisés et problématiques qu'elles gèrent au quotidien ?

À l'heure actuelle, certains établissements laissent entendre que la volonté du Département serait de fermer ce type de classe. Or, il n'en est rien. Les classes ES en milieu ordinaire font pleinement partie des mesures possibles figurant dans la Loi sur la pédagogie spécialisée (article 10) ainsi que dans le concept 360° sous le nom de « classes spécifiques ».

L'importance et la légitimité de leur existence n'est plus à prouver. Les élèves à besoins particuliers doivent recevoir l'aide nécessaire pour leur permettre de poursuivre leur scolarité au sein de l'école régulière dite « inclusive ».

Cependant la vraie question à se poser est de savoir si les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces classes leur seront accordés.

Le comité ESV

# DAL – DAFEO : DES RÉPONSES

L'AVEP1 a posé quelques questions relatives au fonctionnement des budgets, de la DAL (Direction des achats et de la logistique) et de DAFEO (système de remboursement des frais). Voici les réponses de Christine Bossuat, directrice générale adjointe à la DGEO.

## Comment sont définis les budgets que reçoivent les directions ?

Les budgets sont répartis par région et alloués aux directions sur la base du résultat des comptes de l'année précédente, lequel permet de calculer un coût moyen par élève pour chaque type d'établissement scolaire (ES) primaire, primaire-secondaire ou secondaire. Il est donc essentiel que les enseignants renseignent correctement comment ils affectent les montants par domaine disciplinaire. Ce travail permet ensuite un calcul précis du montant par élève selon ce coût moyen. Puis il est attribué un montant par ES en fonction des coûts moyens par type d'établissement et selon le nombre total d'élèves qu'il compte (élèves intégrés, accueil, raccordement, etc.).

Le processus est le même pour différents budgets comme, par exemple, le montant destiné aux interprètes qui est calculé sur la base du nombre d'élèves allophones selon les établissements. Autre exemple, le budget destiné à la formation continue des enseignants s'établit en tenant compte du nombre d'enseignant-e-s, mais également de la distance entre l'établissement et la HEP.

Les Conférences régionales ont toute latitude pour un partage des ressources fait de la manière la plus adéquate possible, par exemple en attribuant une part de ressources plus élevée à tel ou tel établissement selon des critères définis entre eux. Tel peut ainsi être le cas si un établissement conduit un projet particulier ou si plusieurs établissements se coordonnent pour construire un projet commun pour lequel des moyens spécifiques ont été examinés.

Ainsi les Conférences régionales reçoivent un budget global, détaillé par compte et ES concernés, avec à titre indicatif les moyennes observées dans leur catégorie d'ES, afin que chaque direction puisse connaître la méthode de calcul et faire le nécessaire pour proposer des critères supplémentaires afin de tendre à une meilleure

équité. Ils ont la possibilité de réadapter ce budget entre eux s'ils l'estiment juste, tout en veillant à respecter leur cible budgétaire régionale globale et annuelle.

Les comptes comprennent aussi ceux de l'informatique pédagogique, le renouvellement des livres des bibliothèques scolaires, les montants pour des intervenants extérieurs (p. ex. guides, cirque, etc.), les montants pour les manifestations de l'école, les invitations des parents, les frais à charge de l'État pour les camps, courses d'école, voyages d'études, etc.

## Puisqu'en tant qu'enseignant-e, on ne peut pas faire de commande urgente auprès de la DAL et que c'est fort compliqué via l'économe, est-il possible de revoir le système ?

Il est possible de faire des petites commandes urgentes à la DAL (un envoi par poste doit être techniquement possible). Par contre chacune des directions a son propre fonctionnement quant à ses processus d'acquisition. L'OCMS est reconnue comme la DAL comme fournisseur légitimé de la DGEO. Il est possible de passer par l'OCMS pour commander et c'est même recommandé pour les articles non proposés par la DAL. Les règles internes posées par chaque direction (en direct ou par l'économe) diffèrent aussi entre les établissements scolaires à cet égard.

## Concernant les remboursements d'achats, c'est très difficile de s'y retrouver ? Comment faire en particulier lorsqu'il y a plusieurs remboursements ?

En effet, cela relève des communications standardisées transmises par l'État à la BCV et celles de la BCV aux banques tierces. Dans DAFEO il est néanmoins possible de retrouver toutes les demandes de remboursement détaillées. Celles qui concernent la formation, les frais de repas et transports sont versées avec le salaire une fois par mois (par l'intermédiaire de l'application informatique (Peoplesoft) qui gère les salaires, et le décompte de salaire personnel mensuel les met en évidence d'une manière claire et transparente. Les autres frais de matériel et frais des camps (repas, km, hébergement) sont remboursés au fur et à mesure dans le mois (n'importe quel jour de semaine) de leur traitement par le logiciel de comptabilité (SAP).

Chaque écriture comptable donne lieu à un numéro de pièce comptable dans le logiciel comptable SAP (qui peut regrouper plusieurs tickets/factures). Ce numéro de pièce comptable figure dans DAFEO « derrière chaque ticket ».

Le comité AVEP1

## BRÈVE

### Comité de rédaction de Majuscules

Après près de trois ans de fonctionnement, la SPV remercie une nouvelle fois chaleureusement les membres du comité de rédaction de *Majuscules*: Antoinette Fallet Girardet, Mélanie Leresche, Céline Bilardo et Nadjette Laguécir. Ces deux dernières quittent l'équipe pour se concentrer sur de nouveaux projets.

C'est pourquoi le Comité de rédaction est actuellement à la recherche de collègues qui souhaiteraient se lancer dans cette aventure (3 séances par année). La prochaine séance du comité aura lieu le lundi 11 janvier de 16h30 à 18h dans les bureaux de la SPV. Merci de vous annoncer au préalable à [gregory.durand@spv-ud.ch](mailto:gregory.durand@spv-ud.ch). GD

# L'ACCUEIL DES ÉLÈVES ALLOPHONES

**L'interculturalité est un défi pour tout enseignant entrant dans le métier. Dès lors, les enseignants font face à la difficulté de créer des conditions favorables d'apprentissage pour des enfants issus de milieux culturels différents. Les premiers concernés sont les élèves allophones.**

## Ce qui existe:

Un élève allophone est un élève qui, à l'origine, parle une autre langue que celle du pays d'accueil et du système éducatif dans lequel il a pris place, en l'occurrence le français dans l'école vaudoise. Les classes d'accueil existent dans la plupart des établissements scolaires. Elles sont destinées aux élèves qui viennent d'arriver en Suisse et ne maîtrisent pas ou que très peu le français. Elles réunissent des élèves d'âges différents. La plupart des disciplines du Plan d'études y sont enseignées, avec une forte priorité donnée au français. Quelques disciplines peuvent également être suivies dans les classes régulières. En fonction des progrès et de l'âge de chacun, un projet d'intégration dans une classe régulière ou de préparation à l'insertion professionnelle est mis en place, parfois déjà en cours d'année. Durant les premières années de la scolarité en Suisse, les élèves allophones sont en principe intégrés dans une classe régulière. Afin d'accélérer leur intégration culturelle et linguistique, un enseignement spécifique leur est dispensé: ce sont les cours intensifs de français (CIF). Le lien entre la culture d'origine et la culture du pays d'accueil est favorisé tout en facilitant l'adaptation scolaire et sociale.

## Ce qui est nouveau:

Projet 360°, Unité Migration Accueil (UMA) depuis août 2019.

Enseignante de formation, Mme Anne Gilliéron a longtemps été responsable de l'accueil des élèves migrants de la ville de Moudon auxquels elle a enseigné le français langue étrangère depuis 1985. À ce titre, elle a assumé le rôle de «cheffe de file régionale pour les élèves allophones». En 2003, elle participe à la création, au sein de la SPV, de l'Association vaudoise des enseignants en structures d'accueil (AVESAC) dont elle sera la première présidente. Titulaire d'un CAS

en «migrations, relations interculturelles et pratiques professionnelles» elle rejoint l'équipe des doyens d'accueil de la ville de Lausanne qui fondera le CREAL (Centre de ressources pour élèves allophones) en partenariat étroit avec la ville de Lausanne. Elle déclare: «Il y a une volonté politique d'une forme d'équité dans l'accueil des familles et l'orientation des élèves. La réponse structurelle à la migration doit rester souple et adaptée.»



Les enfants allophones, arrivés dans le canton de Vaud à la faveur d'une trajectoire migratoire, présentent des besoins d'intégration particuliers. C'est un domaine d'action prioritaire identifié par le Concept 360°. Une politique publique apportant des réponses à leurs besoins spécifiques est d'autant plus nécessaire que les chances de réussite scolaire puis de formation conduisant à l'autonomie sont moins grandes pour les enfants issus de la migration que pour les enfants nés en Suisse de parents suisses ou de parents étrangers. Ce constat a encore été établi par le «Rapport 2018 – L'éducation en Suisse» du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE). Cet enjeu est donc crucial du point de vue de l'égalité des chances.

Les enfants de la migration ont des parcours de vie très divers, à l'instar d'ailleurs

de tous les enfants scolarisés dans notre canton. Mais pour eux, l'acquisition de la langue française et la compréhension du cadre social et culturel sont des étapes capitales qui détermineront la réussite de leur parcours de formation. Leur scolarisation antérieure et l'âge auquel ils arrivent dans nos classes sont déterminants pour leur proposer des mesures d'intégration adaptées. C'est précisément pour mieux identifier leurs besoins et suivre leur trajectoire efficacement et dans la durée que le Conseil d'État a décidé, en juillet 2018, la création d'une structure transversale dédiée à l'accompagnement des enfants migrants et/ou allophones. Baptisée Unité Migration Accueil (UMA), cette entité, placée sous la responsabilité du DFJC, a la mission de suivre le parcours des enfants allophones, dont les mineurs non accompagnés, sous l'angle de leur formation. Elle vise à harmoniser les pratiques d'accueil des élèves allophones.

La volonté d'offrir, dans tout le canton, un entretien d'accueil et un suivi de qualité de ces élèves a été l'élément déclencheur du projet. L'UMA doit contribuer au renforcement de l'égalité des chances pour les élèves migrants. Ce sera un facteur déterminant pour que le canton de Vaud atteigne progressivement l'objectif national de 95 % des jeunes de 25 ans qui atteignent une certification du secondaire II couronnant soit une formation professionnelle initiale soit une formation gymnasiale.

Pour ce qui est de la formation des enseignants, l'AVESAC a obtenu des formations telles que celle de la HEP en MAS secondaire I avec le français comme langue seconde. D'autre part, la HEP a mis en place une université d'été à San Diego sur le thème de l'accueil des primo-arrivants et de l'interculturalité.

Nadjette Laguécir

# PLAN D' ACTIONS LEO

En début d'année scolaire 2020-2021, la cheffe du Département a présenté onze mesures, accompagnées d'objectifs, afin de consolider la LEO. L'entier de la position de la SPV peut être lue sur [spv-vd.ch](http://spv-vd.ch). En voici une synthèse.

## 1. Optimiser la fonction de l'évaluation dans le processus d'apprentissage des élèves

La SPV soutient le principe de prendre davantage de temps pour les apprentissages. À plusieurs reprises, elle a dénoncé le déséquilibre entre le temps d'apprentissage et les trop nombreuses évaluations. La question de la place des branches artistiques est également une préoccupation de la SPV depuis plusieurs années. De plus, une réflexion au sens large doit être menée sur les examens. En ce qui concerne les ECR, la SPV souhaite qu'elles redeviennent un réel outil de pilotage du système et non une simple évaluation de plus.

## 2. Renforcer l'enseignement du français

Depuis plusieurs années, la SPV défend les projets relatifs à la lecture dans les établissements et dans les classes primaires et secondaires. La semaine de lecture initiée en 2004 en est le meilleur exemple. Pour la SPV, l'enseignement de la lecture est un réel enjeu dans la scolarité des élèves et ne doit en aucun cas se limiter à une seule méthode.

*Il n'est en aucun cas possible qu'une école laisse de côté les élèves qui rencontrent le plus de difficultés.*

## 3. Renforcer l'enseignement des mathématiques

La SPV a défendu, comme pour les autres disciplines, une formation de qualité des enseignant-e-s. Ce qui est exigé pour les langues étrangères doit aussi l'être pour les autres disciplines. Dès lors, une augmentation du temps de formation des enseignant-e-s généralistes doit être envisagée afin de répondre à tous les défis de l'école d'aujourd'hui.

## 4. Renforcer l'apprentissage des langues vivantes et anciennes

Pour la SPV, l'apprentissage d'une langue étrangère ne réside pas uniquement dans l'apprentissage du vocabulaire, mais dans les compétences orales qui doivent être développées dans des groupes restreints. De plus, l'imprégnation de la culture relative à la langue étudiée favorise l'apprentissage de celle-ci.

## 5. Mettre en place un tutorat généralisé pour les enseignant-e-s en début de carrière

Pour la SPV, le principe du tutorat doit être discuté. En effet, la SPV préfère parler de « pairs ressources » afin de ne pas créer une vision asymétrique entre collègues. Pour finir, cet objectif semble insuffisant, car il ne répond pas aux points traités dans le GT « art. 108, entrée dans la profession ». La SPV demande que ce GT soit rapidement convoqué.

## 6. Renforcer la gestion de classe pour les élèves de voie générale (VG)

La SPV a demandé depuis le début de la mise en œuvre de la LEO une attention particulière au fonctionnement de la VG ainsi qu'aux élèves qui rencontrent des difficultés. Cet objectif doit être traité de façon simultanée avec l'organisation de la VG, l'évaluation, les ressources financières et la formation des enseignant-e-s.

## 7. Soutenir les élèves en risque de décrochage

La SPV a défendu l'idée que des moyens importants doivent être engagés afin d'aider les élèves. Il n'est en aucun cas possible qu'une école laisse de côté les élèves qui rencontrent le plus de difficultés. Le concept 360° ne peut fonctionner sans un processus clair et une répartition des tâches définie pour chaque acteur-actrice de l'éducation. Suite au semi-confinement, la SPV a demandé, dès le 16 avril 2020, un complément financier pour aider au mieux les élèves dès la rentrée scolaire 2020-2021. La question des

devoirs doit, selon elle, être traitée dans son ensemble avec tous les partenaires.

## 8. Augmenter la proportion d'élèves obtenant un certificat en VG

La SPV a rappelé à plusieurs reprises que des périodes pour l'enseignement consolidé étaient prévues dans le budget et donc dans l'enveloppe pédagogique. Ces ressources doivent être utilisées pour accompagner au mieux ces élèves.

## 9. Faciliter la transition des élèves vers la formation professionnelle

Afin de faciliter cette transition, la SPV a milité pour que tous les élèves puissent bénéficier de l'AMP. Cela signifie une réflexion sur la grille horaire et une formation spécifique à tous les enseignant-e-s.

*Le concept 360° ne peut fonctionner sans un processus clair et une répartition des tâches définie pour chaque acteur-actrice de l'éducation.*

## 10. Faire de l'école un moteur du changement en matière de durabilité, de diversité et d'égalité

Pour la SPV, il est important, lorsqu'on parle de l'école de l'égalité, de se concentrer sur notamment deux aspects: le socio-économique et le genre.

## 11. Développer l'esprit critique dans une société numérisée

En parallèle au déploiement de ces projets, la SPV a demandé sans succès que les textes fondateurs des projets numériques dans l'école vaudoise soient mis à disposition. De plus, les moyens financiers pour atteindre ces objectifs numériques semblent importants. La SPV peine à comprendre que des ressources financières pour les élèves en difficulté ne soient plus disponibles en regard des moyens dépensés pour le numérique dans les classes. Par ailleurs, dans ces projets aucune information n'est donnée sur une potentielle période numérique – que la SPV dénoncerait – et sur une éventuelle évaluation pour les élèves. Par ailleurs, il manque la présentation d'un plan de formation des enseignant-e-s pour l'utilisation des outils informatiques dédiés à l'administratif (notamment Office 365).

Le comité cantonal SPV

## La SPV met au concours un poste de représentant-e au Comité d'octroi des congés sabbatiques (COSAB)

Le COSAB est un organe paritaire composé de trois représentants des syndicats ainsi que de trois représentants du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Chacun de ses membres est chargé d'étudier les projets présentés par les enseignant-e-s dans le but d'obtenir un congé sabbatique payé conformément au « Règlement relatif aux congés sabbatiques du corps enseignant et à leur financement ». Le comité se réunit en séances au cours desquelles il délibère et attribue les congés sabbatiques qui répondent aux conditions d'octroi, ceci dans les limites du montant alloué à cet effet.

Les membres du COSAB bénéficient de deux périodes hebdomadaires de décharge. Ces dernières permettent de préparer les dossiers avant les séances, de siéger, pendant la période d'octobre à avril, en principe le vendredi après-midi, et de répondre au cours de l'année aux sollicitations du président du Comité.

### Profil recherché :

- Bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Indépendance
- Capacité à gérer la pression
- Excellente aptitude à argumenter et à défendre son point de vue
- Disponibilité
- Volonté de s'investir pendant plusieurs années au COSAB

Avoir déjà bénéficié d'un congé sabbatique du COSAB est un atout.

**Les membres de la SPV intéressé-e-s doivent déposer un dossier (CV et courrier de motivation) auprès du :**  
**Secrétariat général de la SPV**  
**chemin des Allinges 2**  
**1006 Lausanne.**

**Délai pour l'envoi des candidatures :**  
**6 décembre 2020**

# LA RETRAITE SE PRÉPARE LONGTEMPS À L'AVANCE !

**P**réparer sa retraite impose que l'on se pose les bonnes questions aux bons moments. Certains choix peuvent avoir des conséquences importantes, et parfois à très long terme. Il est donc utile de s'informer régulièrement, notamment en prenant connaissance des courriers de votre caisse de pensions et en conservant vos déclarations annuelles.

Lors de l'engagement, pour les personnes ayant déjà cotisé à un deuxième pilier dans un emploi précédent, le compte de « libre-passage » doit être impérativement transféré rapidement dans la nouvelle caisse de pensions (en l'occurrence la CPEV pour les employés de l'État de Vaud).

Pendant votre carrière, vous avez la possibilité de faire un retrait pour l'achat d'un logement principal, des rachats, des remboursements ou encore de maintenir votre taux de cotisation en cas de baisse de taux d'activité de votre emploi. Certains décideront de constituer un troisième pilier. Ces différentes possibilités vont dépendre de votre situation personnelle et financière. Il ne suffit pas

d'écouter les conseils de tout un chacun, il est essentiel de se renseigner sérieusement sur les options que vous avez en demandant notamment différentes projections à votre caisse. L'impact fiscal de vos choix ne doit pas être négligé pour éviter d'avoir de mauvaises surprises. Si vous avez un conjoint qui cotise également à un deuxième pilier, il est conseillé de réfléchir attentivement avant de privilégier, comme souvent, la situation de la retraite du conjoint qui gagne le plus haut salaire.

Quand il ne reste qu'une poignée d'années avant la retraite, il est trop tard pour influencer significativement votre situation financière de retraite. Par contre, de nouveaux choix importants restent à faire, notamment la date du départ à la retraite, la demande d'une avance AVS ou encore l'opportunité de prendre une partie de sa rente en capital. C'est dans ce cadre également que la SPV vous invite à participer à la séance organisée spécifiquement pour ses membres affiliés à la CPEV.

Gregory Durand & Yves Froidevaux

## Formation à la retraite

LE MERCREDI 13 JANVIER 2021 (14H-17H À LA HEP)

Inscription sur [spv-ud.ch](http://spv-ud.ch) (participation gratuite pour les membres de la SPV et 40.- pour les non-membres).

Sous réserve de nouvelles directives de l'OFSP, le nombre de participant-e-s est limité et le port du masque sera obligatoire.

En raison de la situation sanitaire, la tenue de cette séance sera confirmée début janvier 2021.

Dans le cas où la séance ne pouvait se tenir en présentiel, une conférence interactive en ligne est envisagée.



Scannez le QR-code pour accéder à l'inscription.